

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bocquillon, 26 janvier 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bocquillon \[Le Nouvion\]](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (164)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bocquillon, 26 janvier 1848, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (2)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26597>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bocquillon \[Le Nouvion\]](#)

Lieu de destination Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

Description

Résumé Godin informe Bocquillon que sa traite échue le 17 janvier 1848 lui a été retournée ; il l'invite à lui remettre le règlement de 77 F au cours de la semaine.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bocquillon [Le Nouvion]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Résidé à Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne) en 1847. Client des usines Godin-Lemaire.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

15448 164

Charre Monsieur Rommeis

De grue ma traité sur vous ubue le 16 courant
25 Janvier vient de m'être remise devant deux francs 10
entimens de frais à retour faire donc monsieur
a notre débit fr. 223.10

je vous prie Monsieur de me faire
parvenir immédiatement le règlement de cette
somme en bonne valeur de portefeuille
faute de quoi je me verrai contraint de
poursuivre le payement

comptant sur votre constatation fait hier
le 14 de la même

Gagor

Monsieurs castel et ci

25

je vous prie de vous prouver que je suis
être sans fautes de mon voyage dans
la Buitaine je serai obligé de me fournir
ailleurs

Le mousier

ag Monsieur Bouguillot

26

je viens de recevoir imprécise le traité que
j'avais mis en circulation sur vous devant le
18 courant que je rapporte au débit de votre
compte pour la somme de fr 74.00 devant
avoir eu désagrément pour l'absence de mes autres
frs je vous vous invite à venir me remettre
dans la semaine le règlement de mes dépenses en
bonne valeur de portefeuille

je compter que vous écrivez tout de suite
et j'ai ag de r s

alibentor

Monsieur Fay. Lébœuf

28

je vous plaîs du mauvais état de la v^e que
je m ai espulie dernièrement elle a été tout aussi
soignée que les autres mais on est obligé de la
déposer dans des auberges où elles ne vont pas